



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL SYNDICAL**

**N° DE\_2022\_07\_006**

**Membres en exercice : 17                      Présents : 12                      Votants : 14**  
**Nombre de votes « Pour » : 14                      « Contre » : 0                      Abstentions : 0**

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-sept juillet, le Conseil Syndical du Syndicat Mixte des Eaux du Causse de Martel et de la Vallée de la Dordogne, dûment convoqué s'est réuni Maison de la Truffe CUZANCE sous la Présidence de Monsieur Jean Luc LABORIE, Président du SMECMVD.

**PRESENTS :**

Monsieur Jacques BOULONNE, Monsieur Jean DELVERT, Monsieur Jean Vincent FEIX, Monsieur Alain LALBIAT, Monsieur Guy FLOIRAC, Monsieur Jean Luc LABORIE, Monsieur Didier DELBREIL, Monsieur Christian DAURAT, Monsieur Michel LEVET, Madame Annie CAVIER, Monsieur Guy MISPOULET, Monsieur Philippe CASTANET

**Représentés :**

Monsieur Arnaud RICOU par Monsieur Didier DELBREIL, Monsieur Guy GIMEL par Monsieur Jean Vincent FEIX

**ABSENTS / EXCUSES :** Madame Gabrielle COLLIGNON, Monsieur Olivier VITRAC, Madame Gaeligie JOS

**Secrétaire de séance :** Monsieur Jacques BOULONNE

**Date de la convocation :** mardi 12 juillet 2022

---

**Objet :** **Projet de réalimentation du Causse de MARTEL - Acquisition parcelle Commune de BALADOU à Mme Monique CABROL épouse PECHEYRAND, M. Achille PECHEYRAND, M. Romain PECHEYRAND**

Monsieur le Président rappelle au Conseil Syndical que dans le cadre du projet de réalimentation du Causse de Martel, le S.M.E.C.M.V.D. doit acquérir une partie de la parcelle cadastrée Section A N° 486 située Gaillard Commune de BALADOU pour une superficie de 1 500 M<sup>2</sup> appartenant à :

Mme Monique CABROL épouse PECHEYRAND domiciliée 3 Rue de la Poutine 46600 MONTVALENT

Département du Lot - Arrondissement : GOURDON - Canton de Martel



M. Achille PECHEYRAND domicilié 5 Rue de la Poutine 46600 MONTVALENT  
M. Romain PECHEYRAND domicilié 665 Av Martin Malvy 46200 SOUILLAC  
au prix de 2 € le M<sup>2</sup>, soit 3 000(trois mille ) €uros.

Monsieur le Président propose au Conseil Syndical de valider cette acquisition.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Syndical:

- approuve l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée Section A N° 486 située Gaillard Commune de BALADOU pour une superficie de 1 500 M<sup>2</sup> et un montant de 3 000 (trois mille ) €uros à Mme Monique CABROL épouse PECHEYRAND, M. Achille PECHEYRAND, M. Romain PECHEYRAND .

- mandate et autorise Monsieur le Président pour signer l'acte notarié et effectuer toutes démarches s'y rapportant.

« DELAIS ET VOIES DE RECOURS : la présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télérecours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de sa notification et publication

Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M le Président par courrier (46600 MARTEL ). Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux).

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour extrait conforme,

Le Président,  
Jean Luc LABORIE



Rendu exécutoire le :

28/07/2022

Transmis en Sous-Préfecture le :

28/07/2022

Publiée

28/07/2022

